

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF2410

présenté par
Mme Perrine Goulet, rapporteure

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	2 000 000	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	2 000 000
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation (LEAO) forment un réseau de structures locales qui accueillent et informent les victimes de violences. Ils sont des relais essentiels de la lutte contre les violences faites aux femmes. Depuis 2020, les LEAO font face à une augmentation de 12 % par an du public informé et de 10 % par an de femmes victimes de violences conjugales. Il convient donc renforcer le soutien qui leur est apporté. De plus, pour permettre à un maximum de personnes d'accéder aux LEAO, il est nécessaire de pouvoir mettre en place des permanences avec et sans rendez-vous, ce qui justifie une hausse des crédits alloués. Il convient donc d'augmenter le budget visant à financer les LEAO locales de deux millions d'euros.

L'amendement vise donc prélever 2 millions d'euros sur l'action 11 *Systèmes d'information* du programme 124 *Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales* pour abonder du même montant l'action 25 *Prévention et lutte contre les violences et la prostitution* du programme *Égalité entre les femmes et les hommes* de 2 millions d'euros.